FH/EDL. 9987

**CIRCULATION**

**Rue de la République**

Afin d’assurer la sécurité de tous les usagers de la route, la circulation est alternée **rue de la République**, jusqu’au 3 mars de 7h30 à 17h30.

La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.

La circulation des piétons est déviée sur le trottoir opposé.

Le stationnement est interdit.

Merci de votre vigilance et de votre compréhension.